

N/REF : 7/08/2025 10H45 C:263182 I:35700
V/REF : ACTMEY203P
V/Email reçu le Jeudi 07/08/2025 a 10H45

OXANCE
Service Logements
24-26 ALBERT 1er DE BELGIQUE
38000 GRENOBLE

V/REF.IMM. 0809
IMMEUBLE : ARIANE -809
1/3 FACULTE DE PHARMACIE
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 08 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE DU 1 FAC DE PHARMACIE MEYLAN
ARIANE
M MARTINEZ LOIC 04 76 56 42 86
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE TOILETTE
Donneur d'ordre : Mr J. AUBRUN

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 07/08/2025 A 10H45
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DES TOILETTES
TOILETTES TRES ENTARTRE

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES TOILETTES

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 07/08/25 a 14H22 Mr J. AUBRUN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	180,44	180,44
TOTAL H.T.				180,44
T.V.A. a 10,00%				18,04
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>198,48</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN